



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNÉE 2018

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées à l'occasion de la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En 2018, le BCNUDH a documenté **6.831 violations des droits de l'homme en RDC**, soit une moyenne de plus de 569 violations par mois. Il s'agit d'une augmentation de 5% par rapport à l'année 2017 (6.497 violations), qui avait déjà connu une augmentation de plus de 25% par rapport à l'année 2016 (5.190 violations). Cette augmentation concerne tout autant les agents de l'Etat (+5%) ainsi que les groupes armés et milices (+4).

Sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat sont responsables de **61% des violations** documentées en 2018, tandis que **39%** ont été perpétrées par les groupes armés. Si l'on prend l'ensemble des violations documentées en 2018, plus de la moitié sont attribuables aux seuls éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC) réunis. Le BCNUDH déplore le nombre élevé de victimes d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires attribuables à des agents de l'Etat (389 victimes, dont 61 femmes et 28 enfants). Les groupes armés et milices sont, eux aussi, responsables d'un nombre affligeant d'exécutions sommaires (780 civils, dont au moins 147 femmes et 73 enfants).

En 2018, près de 79% des violations documentées par le BCNUDH ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (**5.416 violations**), et ont entraîné la mort d'au moins 1.059 civils, dont au moins 193 femmes. Parmi toutes les parties au conflit, les militaires des FARDC ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (1.580 violations), tandis que les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) (433 atteintes) sont les principaux responsables parmi les groupes armés. Près de la moitié des violations et atteintes aux droits de l'homme documentées dans les provinces en conflit ont été enregistrées dans la seule province du Nord-Kivu (2.431).

Le conflit interethnique entre communautés Bantu (dont les Luba) et Twa a continué d'être à l'origine de graves atteintes aux droits de l'homme dans la province du Tanganyika qui a connu une forte progression du nombre de violations documentées. La province du Kasai a également connu une augmentation qui s'explique à la fois par l'intensification des violations par les miliciens Bana Mura visant notamment la communauté Luba, et par la hausse des violations commises par des agents de la PNC et des militaires des FARDC dans le cadre de la lutte contre la milice Kamuina Nsapu, ainsi qu'à l'encontre de ressortissants congolais retournés en grand nombre d'Angola depuis le mois d'octobre 2018. Les provinces du Maniema (+156%) et du Haut et Bas-Uélé (+66%) ont quant à elles enregistré une forte poussée de l'activisme des groupes armés (respectivement des Mai-Mai Malaïka et de la Lord's Resistance Army - LRA).

Le BCNUDH est préoccupé par une nouvelle forte augmentation du nombre de victimes adultes de violences sexuelles liées au conflit en 2018 (**650 victimes adultes**), soit +22% par rapport à 2017 qui avait déjà connu une forte hausse de +53% par rapport à 2016), ainsi que par le nombre élevé d'enfants

victimes de ces violences (au moins **184 enfants victimes**). Par ailleurs, au moins **2.573 enfants ont été victimes de violations graves de leurs droits** dans le cadre du conflit armé, principalement le recrutement d'enfants (au moins 1.415 enfants ont été séparés de groupes armés en 2018).

En 2018, le BCNUDH a documenté **1.054 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire**. S'il s'agit d'une nette baisse (-23%) par rapport à 2017 (1.375 violations), qu'il convient naturellement de saluer, ce nombre comparable à celui de 2016 (1.102 violations) est en contradiction avec la volonté exprimée par les autorités congolaises de créer les conditions nécessaires à un processus électoral crédible et pacifique. Tout au long de l'année 2018, les autorités congolaises ont eu recours à des restrictions injustifiées et disproportionnées des libertés publiques et à des actes de harcèlement d'opposants politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme dans le but de faire taire les voix perçues comme critiques.

Cette réduction du nombre de violations est notamment due à la diminution du nombre de manifestations liées au processus politique pour lesquelles les membres de la société civile et des partis politiques ont payé un lourd tribut du fait de la répression continue et de plus en plus brutale depuis 2015.

Au cours de l'année, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité, y compris à travers le soutien à huit missions d'enquêtes conjointes et 16 audiences foraines par la justice militaire et civile à travers le pays. Au moins 120 militaires des FARDC, 66 agents de la PNC et 101 combattants de groupes armés ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme dans l'ensemble des provinces de la RDC, ce qui traduit un effort des autorités judiciaires en matière de lutte contre l'impunité.

En 2018, le BCNUDH a organisé ou soutenu au moins 405 activités de formation, appui technique ou sensibilisation en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de droits de l'homme et de les informer de son mandat, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère des droits humains. Ces activités, à l'intention de près 22.111 personnes dont 28% de femmes, ont notamment porté sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme, la protection des défenseurs des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que sur la commémoration des journées internationales des droits de l'homme.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 287 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 489 personnes, dont au moins 37 femmes, parmi lesquelles 350 défenseurs des droits de l'homme, 59 journalistes et autres agents de la presse, ainsi que 71 victimes et huit témoins de violations de droits de l'homme.